



Dans la grande cuisine,
tout est affaire de dosage et d'équilibre.
Pour gérer son argent, c'est pareil.

SÉRÉNIPIERRE

Le juste équilibre
entre assurance vie et immobilier

SÉCURITÉ PIERRE EURO

3,40% * DE RENDEMENT NET EN 2017
POUR LE FONDS EN EUROS IMMOBILIER
SÉCURITÉ PIERRE EURO DE SÉRÉNIPIERRE

* Rendement 2017 net de frais annuels de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux pour le fonds en euros immobilier Sécurité Pierre Euro du contrat d'assurance vie Sérénipierre. Chaque versement doit comporter 50 % minimum en unités de compte et 35 % maximum sur le fonds en euros Sécurité Pierre Euro. Les unités de compte présentent un risque de perte en capital et ne garantissent pas le capital versé. Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs. Garantie en capital du fonds en euros hors fiscalité et hors frais qui ne peuvent être déterminés qu'à l'adhésion.



Des idées neuves pour votre argent

DES FONDS EN EUROS INNOVANTS ET EXCLUSIFS, UNE OFFRE UNIQUE

Le contrat d'assurance vie Sérénipierre offre le choix entre trois fonds en euros **Sécurité Pierre Euro**, **Sécurité Flex Euro** et l'Actif Général de Suravenir. Le capital investi est garanti¹, disponible sans pénalité² en cas de besoin et l'effet cliquet sécurise les intérêts acquis.



SÉCURITÉ PIERRE EURO est un fonds en euros à capital garanti¹ « nouvelle génération », **investi majoritairement en actifs immobiliers de qualité. Il permet de capter la performance des marchés immobiliers.** Depuis sa création, il offre chaque année, un rendement parmi les plus élevés du marché.

RENDEMENT DU FONDS **SÉCURITÉ PIERRE EURO**



La part investie sur Sécurité Pierre Euro doit être de 35 % maximum avec une part en unités de compte de 50 % minimum. Les unités de compte ne garantissent pas le capital versé. Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs.



SÉCURITÉ FLEX EURO est un fonds en euros à capital garanti¹ qui vise à dynamiser son potentiel de rendement, grâce à deux poches de gestion :

- › **une poche dynamique flexible** (20 % de l'allocation), investie dans un OPCVM PrimoElite⁴, qui cherche à capter les performances des marchés,
- › **une poche défensive** assurant la garantie du capital (80 % de l'allocation).

RENDEMENT DU FONDS **SÉCURITÉ FLEX EURO**

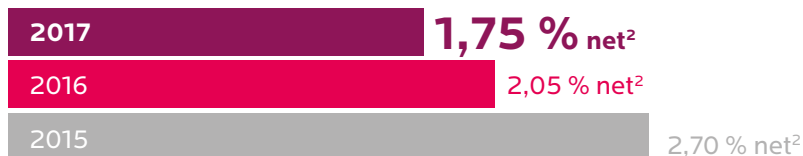


Accessible jusqu'à 100 % des versements. Les unités de compte ne garantissent pas le capital versé. Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs.

1. Hors fiscalité et frais liés au contrat qui ne peuvent être déterminés qu'à l'adhésion.
2. Sauf acceptation bénéficiaire ou nantissement.
3. Net de frais annuels de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux et hors frais éventuels au titre de la garantie décès. Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs.
4. Le fonds PrimoElite est géré par La Financière de l'Échiquier - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP91004.

L'ACTIF GÉNÉRAL SURAVENIR est un fonds en euros à capital garanti¹, dont l'allocation majoritairement obligataire privilégie la stabilité et la récurrence de rendement.

RENDEMENT DU FONDS ACTIF GÉNÉRAL SURAVENIR



Accessible jusqu'à 100 % des versements. Les unités de compte ne garantissent pas le capital versé. Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs.

UNE GAMME SUR MESURE D'UNITÉS DE COMPTE, EN ARCHITECTURE OUVERTE

Les unités de compte présentent un risque de perte en capital et ne garantissent pas le capital versé.

En fonction de votre profil d'investisseur et de votre sensibilité au risque, **Sérénipierre** vous offre la possibilité d'adapter votre contrat à votre situation personnelle grâce à une riche gamme d'unités de compte sélectionnées avec rigueur parmi les meilleurs fonds du marché :

- ▶ **10 unités de compte immobilières**, 6 gérées par Primonial REIM et 4 sélectionnées auprès de sociétés de gestion de renom, permettant de capter la rentabilité des marchés immobiliers (bureaux, commerces, santé/éducation et résidentiel démembré),
- ▶ **une gamme de plus de 250 supports actions, obligations et diversifiés**, choisis auprès des gestionnaires reconnus, pour dynamiser votre investissement et capter la performance des marchés boursiers, avec la possibilité d'effectuer un ciblage sectoriel ou géographique,
- ▶ des produits structurés, supports financiers opportunistes à protection partielle ou totale du capital au terme, qui permettent d'**adapter votre contrat à la perspective d'évolution des marchés**.

LES AVANTAGES DU CONTRAT D'ASSURANCE VIE SÉRÉNIPIERRE

- ▶ Une constitution progressive de patrimoine pour mener à bien vos projets et assurer votre avenir.
- ▶ Des options patrimoniales pour personnaliser la gestion de votre contrat :
 - > rachats partiels programmés,
 - > programmes d'arbitrages : > investissement progressif,
 - > rééquilibrage automatique,
 - > sécurisation des plus-values,
 - > dynamisation des plus-values,
 - > stop-loss relatif.
- ▶ Des garanties de prévoyance pour protéger vos proches.
- ▶ Le cadre fiscal privilégié de l'assurance vie pendant la vie du contrat et au moment de la transmission.

1. Hors fiscalité et frais liés au contrat qui ne peuvent être déterminés qu'à l'adhésion.

2. Net de frais annuels de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux et hors frais éventuels au titre de la garantie décès. Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs.

PRIMONIAL ASSURANCE

PRIMONIAL, Société par Actions Simplifiée au capital de 173 680 €. 484 304 696 RCS Paris. Société de conseil en gestion de patrimoine. NAF 6622Z. Conseiller en Investissements Financiers adhérent à l'ANACOFI-CIF sous le N° E001759, Association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, Intermédiaire en Assurance inscrit en qualité de courtier et Mandataire Non Exclusif en Opérations de Banque et en Service de Paiement inscrit à l'ORIAS sous le N° 07 023 148. Carte professionnelle « Transaction sur Immeubles et fonds de commerces avec détention de fonds » N° CPI 7501 2016 000 013 748 délivrée par la CCI de Paris Ile-de-France conférant le statut d'Agent immobilier, garantie par Zurich Insurance PLC, 112 avenue de Wagram 75017 Paris. Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière N° 7400021119.

SIÈGE SOCIAL : 15/19 av. de Suffren 75007 Paris. Tél.: 01 44 21 70 00 Fax : 01 44 21 71 23.
www.primonial.com

SURAVENIR, SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital entièrement libéré de 440 000 000 €. RCS Brest 330 033 127. Société mixte régie par le Code des Assurances soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 61 rue Taitbout, 75436 Paris cedex 9.

SIÈGE SOCIAL : 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 09.

 PRIMONIAL

SURAVENIR 
UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKEA

CHIFFRES CLÉS AU 31/12/2017

**23,44 MDS € D'ACTIFS GÉRÉS
OU CONSEILLÉS**

5,51 MDS € DE COLLECTE EN 2017

40 000 CLIENTS PARTICULIERS CONSEILLÉS

**1 500 PARTENAIRES INSTITUTIONNELS
ET INDÉPENDANTS**

PLUS DE 660 COLLABORATEURS

**PRÈS DE 40 MDS € D'ACTIFS GÉRÉS
EN ASSURANCE VIE**

**4,4 MDS € DE CHIFFRE
D'AFFAIRES EN 2017**

270 COLLABORATEURS

www.serenipierre.fr

Primonial Sérénipierre est un contrat d'assurance vie de groupe de type multisupport commercialisé par Primonial et géré par Suravenir. La valeur des supports libellés en unités de compte est susceptible de fluctuer à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des marchés. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Il est rappelé que toute personne intéressée par la souscription d'un contrat d'assurance doit disposer des connaissances et de l'expérience nécessaires pour évaluer les caractéristiques et risques liés à ce placement. À cet effet, l'investisseur doit se rapprocher de son intermédiaire en assurance habituel pour vérifier son niveau de connaissance et d'expérience ainsi que l'adéquation de ce placement à ses exigences et ses besoins, à sa situation financière ainsi qu'à ses objectifs de souscription.

Prélèvements sociaux en vigueur au 01/01/2018 : 17,20 %. Sur la partie fonds euros, les prélèvements sociaux sont prélevés lors de l'inscription en compte des produits : intérêts, revalorisation annuelle, désinvestissement total du fonds en euros par arbitrage ou rachat, ou dénouement du contrat (rachat total, rente, décès). Les opérations de souscription, rachat et arbitrage des unités de compte ne peuvent être effectuées que sur la base du dernier Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) ou de la dernière note détaillée ou, le cas échéant, de la dernière annexe complémentaire de présentation ou les Informations Spécifiques du support concerné

remis préalablement à tout investissement et disponible gratuitement sur simple demande auprès de Primonial.

Toutes prévisions ou opinions exprimées nous sont propres à la date d'édition de ce document et sont susceptibles d'évoluer. Les informations contenues dans ce document ont été puisées à des sources considérées comme fiables. Primonial ne peut cependant en garantir l'exactitude.

En application de l'article L520-1-II-6-1° du Code des assurances, Primonial vous informe :

- ne pas être soumis à une obligation contractuelle d'exclusivité avec une ou plusieurs entreprises d'assurance,
- travailler actuellement principalement avec les entreprises d'assurance suivantes : Spirica, Cardiff Assurance Vie, Generali Vie, La Mondiale Partenaire, April Assurance, Axa Life Insurance, Apicil, Oradea Vie, Suravenir. La liste actualisée pourra être fournie sur demande écrite à Primonial.

N° d'immatriculation auprès de l'ORIAS : 07 023 148, consultable sur le site du Registre des Intermédiaires d'Assurances : www.orias.fr.

Coordonnées du Service Réclamations : Primonial, Département litiges et contentieux, 19 avenue de Suffren - CS 90741 - 75345 Paris Cedex 07. Coordonnées de L'ACPR : 61 rue Taitbout - 75009 Paris.

Document non contractuel, à caractère publicitaire (article L.132-27 du Code des assurances).

AVRIL 2018

INFORMATION PUBLICITAIRE SANS VALEUR CONTRACTUELLE.